

Pic de pollution : la Ville de Paris salue la mise en place de la circulation différenciée

Le pic de pollution se poursuivra demain, pour le 4^e jour consécutif. Le Préfet de Police a annoncé aujourd’hui la mise en place pour la journée de jeudi de la circulation différenciée. La Ville salue cette décision et poursuivra sa mesure de gratuité du stationnement résidentiel tout en reconduisant la gratuité des services Vélib’ et Autolib’ pour la première heure d’utilisation.

Au vu des niveaux élevés de pollution à l’ozone relevés par Airparif et prévus pour la journée de demain, la Ville de Paris se réjouit de la mise en place de la circulation différenciée demain, ainsi qu’elle l’a demandé au Préfet de Police de Paris, dès l’annonce par Airparif d’un épisode de pollution persistant. L’exécutif municipal appelle également à un renforcement des mesures de contrôle afin que cette mesure soit correctement appliquée, ainsi que le contournement de l’Ile-de-France pour les poids-lourds qui est également mis en œuvre dès demain.

La Ville de Paris maintiendra pour la journée de jeudi les mesures de gratuité du stationnement résidentiel et mettra en place l’abonnement à la journée au service Vélib et la première heure d’utilisation d’Autolib pour les nouveaux abonnés « prêt à rouler ».

Pour la Ville de Paris, la mise en place de la circulation différenciée pour la journée de demain, demandée par l’exécutif municipal dès le début du pic lundi est salutare pour les parisiens, franciliens et visiteurs de la capitale.

Conformément à l’arrêté inter-préfectoral qui permet au Préfet de police de prendre des mesures d’urgence en cas de persistance de l’épisode de pollution, les véhicules non classés (avant 1997), Crit’air 5 (véhicules diesel avant 2001) et Crit’air 4 (véhicules diesel avant 2006, deux-roues motorisées avant juin 2000) seront interdits de circuler pour la journée de jeudi 22 juin.

La Ville de Paris continuera d’informer les Parisiennes et Parisiens via les panneaux lumineux en diffusant des messages de prévention et de sensibilisation en incitant les plus fragiles à limiter leurs activités. Paris demande également aux automobilistes d’adapter leurs comportements en respectant les interdictions de circuler pour les véhicules concernés et en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l’utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL, vélo...).